




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-452**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196200-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCUEIL UMR CNRS DE DEUX AGENTS DE LA DIRECTION ARCHEOLOGIE -
ALLOCATION DE SUBVENTION**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc PERRIN

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACCUEIL UMR CNRS DE DEUX AGENTS DE LA DIRECTION ARCHEOLOGIE -
ALLOCATION DE SUBVENTION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction générale de l'innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place depuis 2013 un dispositif d'aide financière au bénéfice d'agents œuvrant dans le domaine de l'archéologie préventive, en vue de leur permettre de mener à bien des travaux de publication.

Il s'agit d'une compensation financière forfaitaire correspondant au maximum d'un à deux mois de rémunération de l'agent. Outre la qualité du dossier de demande, l'une des conditions à remplir est de travailler dans l'Unité Mixte de Recherche qui a soutenu la candidature. Deux agents de la Direction Archéologie ont déjà bénéficié de ce dispositif, Sandrine CLAUDE en 2014 (1 mois) et Stéphane BONNET en 2015 (1 mois). La première avait été accueillie par le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et le second par l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale qui a soutenu sa demande, pour réaliser les analyses nécessaires à son projet.

Cette année, deux agents ont présenté leur candidature : Aurélie BOUQUET pour le projet de publication des trois sépultures gauloises découvertes à Bigaron (extension du centre pénitentiaire) et Céline HUGUET pour le projet de publication d'un ensemble de céramiques des III^e et IV^e siècles. Ces deux candidatures ont été agréées par la commission chargée de les examiner.

Pour soutenir ces deux projets, le CNRS allouera à la Ville une subvention de 12 000 euros TTC en fonctionnement correspondant à la rémunération totale des deux agents, pour un mois.

Ces deux agents pourront ainsi travailler un certain nombre de journées au Centre Camille Jullian (MMSH-AMU) où ils pourront échanger avec des chercheurs et bénéficier de l'importante bibliothèque archéologique de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

Le soutien ainsi apporté par cette commission exigeante conforte la reconnaissance accordée aux compétences scientifiques de ces deux agents et contribue également au rayonnement de la Ville au sein de la communauté archéologique.

C'est pourquoi, il vous appartient, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'allocation à la Ville de la subvention proposée par le CNRS dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à formuler la demande et signer tous documents relatifs à ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2016-452 - ACCUEIL UMR CNRS DE DEUX AGENTS DE LA DIRECTION ARCHEOLOGIE
- ALLOCATION DE SUBVENTION -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»